
Membres en exercice:

11

Présents : 10

Votants: 11

Séance du 6 décembre 2017

Le 6 décembre 2017 l'assemblée régulièrement convoquée le lundi 27 novembre 2017, s'est réunie sous la présidence de Evelyne ALRIVIE-CHANTELOT

Sont présents: Evelyne ALRIVIE-CHANTELOT, Annie MAZET-RIVIERE, Annie GLEDINES, Daniel TAURAND, Serge LAVERGNE, Jean-Pierre LAVAL, Pierre DURAND, Jérôme LACAM, Charles COSNEAU-TADDEI, Sylvain DIAZ

Représentés: Jean-Louis LARAGÉ

Secrétaire de séance: Charles COSNEAU-TADDEI

COMPTE-RENDU

Objet: ANNULE ET REMPLACE la DE 2017 040- Approbation du rapport définitif 2017 de la CLECT-BLOC n°3 -transfert de compétence voirie - DE 2017 043

Madame le Maire explique que lors du vote du 13 octobre 2017, Le Conseil Municipal de Teyssieu avait décidé de ne pas adopter le Bloc n°3: 4 votes contre , 6 abstentions et 1 Pour.
Aussi, il a été demandé une intervention des représentants de CAUVALDOR le Lundi 4 décembre auprès des élus du Conseil Municipal de Teyssieu afin de leur apporter des informations complémentaires.

Suite à ce complément d'information , Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'approbation du rapport définitif 2017 de la CLECT- Bloc n°3 (transfert de la compétence voirie à CAUVALDOR)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à 8 voix pour, 0 voix contre, 3 abstentions, décide : D'ADOPTER le bloc n°3 du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) qui a été rendu le 11 septembre 2017.

Objet: Travaux d'accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP) - DE 2017 044

Madame le Maire rappelle la délibération du 3 mars 2017 l'autorisant à faire appel à un architecte pour les travaux d'accessibilité des WC publics et la sollicitant pour établir des devis de travaux pour l'ensemble des ERP de la Commune.

Ces travaux concernent:

- les sanitaires publics pour un total de 8445.31 € HT
- les sanitaires du stade pour un total de 1919.25 € HT
- divers équipements et aménagements à la mairie, agence postale... pour un total de 498.73 € HT, soit un coût total prévisionnel de 10 863.29 € HT

Les travaux sont programmés pour être effectués entre avril et juillet 2018.

Le plan de financement de ces travaux est prévu comme suit:

DETR:	25% soit 2715.82 € HT
CAUVALDOR Fonds de concours:	20% soit 2172.65 € HT
Autofinancement: emprunt	45% soit 5974.82 € HT

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de valider les propositions de travaux et d'adopter le plan de financement. Pour: 11 Contre:0 Abstention:0

Objet: Rapport sur le prix et la Qualité du Service d'Eau Potable 2016 - DE 2017 045

Madame le maire rappelle la nécessité de réaliser chaque année un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'Eau potable.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement www.services.eaufrance.fr.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal : Pour: 11, adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Eau potable.

Objet: Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'Assainissement Collectif 2016 - DE 2017 046

Madame le maire rappelle la nécessité de réaliser chaque année un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement www.services.eaufrance.fr.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal : Pour: 11 , adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif

Objet: Concours du Receveur Municipal-Attribution d'indemnité - DE 2017 047

Le Conseil municipal, Pour: 10 Abstention: 1 Contre: 0

- décide de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983

- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100%

- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Mr BEZOMBES Pierre, Receveur municipal.

- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de : 30.49€.

Objet: Création d'une opération d'Investissement "amélioration sécurité du Bourg"

Afin de répondre aux interpellations des riverains de la rue Ferdinand Pressouyre et en concertation avec le Service Territorial Routier de Saint Céré, il a été décidé d'implanter un "STOP" au croisement de la RD40 et la RD169 et de limiter la vitesse à 30km/h dans la traversée du village. Le devis proposé s'élève à 700 €. Il est nécessaire de prévoir ces crédits au budget et de voter une décision modificative de crédits.

Pour: 10 Contre: 0 Abstention: 1

Fait à Teyssieu le 7 décembre 2017

Le Maire
Evelyne ALRIVIE-CHANTELOT

